

Procès-verbal de désignation des membres du Conseil de Développement Durables (C2D) de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10-1,
Vu la délibération DEL20190411-136 du 11 avril 2019 portant création du conseil de développement durable de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Considérant l'appel à candidature réalisé auprès des acteurs du territoire,
Considérant la sélection des candidats effectuée sur la base de la grille de sélection validée par le Bureau communautaire,
Considérant qu'il appartient au Président de la communauté de communes de procéder à la désignation des membres du Conseil de Développement Durable pour la durée du mandat de trois ans renouvelable, avec une durée de mandat total ne pouvant excéder 6 ans.

La liste des membres appelés à siéger au sein du Conseil de Développement Durable de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche est établie comme suit :

COLLEGE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 7 membres		
DAUVIN	Joël	PIROU
NEVEUX	Edith	LESSAY
DARWEN	William	SAINT NICOLAS DE PIERREPONT
MAZURIER	Marie-Laure	MARCHESIEUX
RIHOUET	François	PERIERS
CHARPENTIER	Xavier	GEFFOSSES
PIROU	Gaëtan	LA FEUILLIE
COLLEGE SOCIETAL : 8 membres		
RICHARD	Denis	BRETTEVILLE SUR AY
GUILLOIT	Stéphane	LA HAYE
VERNIER	Eric	RAIDS
HÉDOUIN	Guillaume	GORGES
LE DUC	Marcel	GEFFOSSES
MALASSIS	Anne-Lise	LESSAY
PONCET	Bernard	PERIERS
LEBLONDEL	Françoise	LA HAYE
COLLEGE PERSONNES QUALIFIEES : 5 membres		
VIGOT	Marie-Noëlle	LESSAY
PELUCHON	François	VARENGUEBEC
CHASLES	Romain	PIROU
BAILHACHE	Remi	PERIERS
LEDRUT	Jean-Jacques	SAINT GERMAIN SUR AY

Il est précisé que cet appel à candidature n'a pas permis de respecter la clause relative à la parité. En conséquence, cet objectif sera poursuivi à l'occasion d'éventuels renouvellements au sein du C2D.

A La Haye, le 18 juillet 2019

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
HENRY MORGE 20190718-PVC2D19-001-AU
Date de télétransmission : 19/07/2019
Date de réception préfecture : 19/07/2019